

**AMBASSADE DE FRANCE AU DANEMARK  
SERVICE ÉCONOMIQUE DE COPENHAGUE**

## **Qualité de l'air au Danemark**

*Résumé : La qualité de l'air est généralement bonne au Danemark. Le pays se conforme aux exigences de l'UE, à l'exception de la valeur limite de NO<sub>2</sub> à Copenhague. Les poêles à bois étant la plus grande source d'émissions de particules au Danemark, le pays dispose déjà depuis des années d'une législation en la matière. Plusieurs initiatives dans le domaine du transport ont également été prises.*

La qualité de l'air au Danemark est, en général, parmi les meilleures en Europe. Un certain nombre d'initiatives ont fait chuter la pollution de l'air sous la forme d'oxydes d'azote, de gaz appauvrissant la couche d'ozone, de dioxyde de soufre et de métaux lourds au Danemark au cours des dix dernières années. Or, la pollution de l'air est toujours la cause d'environ 3600 décès prématurés au Danemark chaque année.<sup>1</sup> Une grande partie de la pollution au Danemark provient de sources dans les pays voisins et du transport maritime.

Le Danemark respecte ses engagements de réduction vis-à-vis de l'ONU et de l'UE. Il se **conforme également aux exigences de qualité de l'air de l'UE, à l'exception de la valeur limite de NO<sub>2</sub> à Copenhague**. En 2016, la valeur limite pour le NO<sub>2</sub> en tant que valeur moyenne annuelle a été dépassée sur une des deux stations de mesure à Copenhague.<sup>2</sup>

La pollution de l'air est surveillée par le Centre National de l'Environnement et de l'Energie (DCE), en collaboration avec l'Agence danoise pour la Protection de l'Environnement.

### **Mesures prises :**

Au cours des années récentes, le Danemark a pris plusieurs mesures pour lutter contre la pollution de l'air. Le plan « Air pur pour les Danois » de 2014 a été le plus gros investissement jamais réalisé dans la lutte contre la pollution de l'air (149 MDKK / 20 M€ sur trois ans).

- **La pollution de l'air provenant des véhicules**

Parmi les initiatives du plan d'air pur de 2014 est **l'installation de systèmes catalytiques SCR sur 300 vieux bus à Copenhague**, pour contribuer au respect de la valeur limite européenne de NO<sub>2</sub> à Copenhague.

**Des éco-zones ont été établies dans les plus grandes villes au Danemark** (Copenhague, Odense, Aarhus et Aalborg). Dans ces zones, les poids lourds danois et étrangers doivent respecter des exigences particulières en matière d'émissions de particules, et les poids lourds

<sup>1</sup> DCE – Danish Centre for Environment and Energy No. 234. <http://dce2.au.dk/pub/SR234.pdf>

<sup>2</sup> DCE – Danish Centre for Environment and Energy No. 234. <http://dce2.au.dk/pub/SR234.pdf>

diesel les plus polluants doivent installer un filtre réduisant les émissions de particules. Pour entrer dans les éco-zones, les poids lourds doivent obligatoirement être munis d'une éco-vignette, qui peut être commandée sur [www.ecosticker.applusbilsyn.dk](http://www.ecosticker.applusbilsyn.dk). Ce sont les municipalités qui créent les éco-zones et décident du moment de l'entrée en vigueur.

L'Agence danoise pour la protection de l'environnement, les communes et la plus grande association des automobilistes, FDM, ont, à plusieurs occasions, fait des campagnes contre la marche au ralenti des véhicules. Les règles sur la marche au ralenti sont la responsabilité des communes. Ainsi, chaque commune décide s'il y a besoin de règles sur la marche au ralenti dans ses territoires. **Une grande partie des municipalités danoises ont déjà introduit des règles pour la marche au ralenti des véhicules.**

- **La pollution de l'air provenant des poêles à bois**

Les poêles à bois sont aujourd'hui la plus grande source d'émissions de particules au Danemark. Il en existe environ 750 000 au Danemark (sur une population de 5,6 millions d'habitants) aujourd'hui (y-inclus les cheminées/autres installations de combustion solide), selon le DCE.

La pression danoise a mené à l'adoption de règles environnementales européennes sur les poêles et chaudières à bois, qui entreront en vigueur dans tous les pays membres en 2022. **Le Danemark a cependant déjà une législation nationale sur les poêles à bois et les chaudières à bois.**

La première restriction législative date de 2008 et a été revue plusieurs fois. Depuis 2017, les émissions des nouveaux poêles à bois sont limitées à 4g/kg (2g/kg pour l'obtention de l'écolabel nordique).

Il est interdit de se chauffer avec des déchets ainsi que de brûler des journaux ou des publicités (les journaux peuvent cependant être utilisés pour l'allumage).

En 2015 et 2016, le Danemark a mis en place un régime de prime à la casse pour les anciens poêles à bois. 45 MDKK (6 M€) ont été allouées à ce régime de soutien, basé sur le principe du « premier arrivé, premier servi » et a permis la mise au rebut d'un peu plus de 20 000 poêles à bois.

L'Agence danoise pour la Protection de l'Environnement mène régulièrement des campagnes d'information afin d'encourager la combustion correcte dans les poêles à bois et la mise au rebut des anciennes installations. Ces campagnes sont considérées comme une mesure peu coûteuse pour réduire la pollution particulaire.

Les communes peuvent ordonner une réduction de la pollution dans le cas où une installation de combustion solide entraîne une pollution importante. Ceci s'applique tant lorsque l'installation de combustion est située dans une zone résidentielle que dans une zone industrielle et qu'elle appartienne à une entreprise ou à un individu.

- **La pollution de l'air provenant des entreprises**

Les communes ont également une grande responsabilité en matière de régulation des entreprises et de contrôle de celles-ci. Pour les entreprises les plus polluantes, c'est pourtant l'Agence danoise de Protection de l'Environnement qui approuve et supervise. L'autorisation environnementale de l'entreprise fixe des valeurs limites pour la quantité de pollution de chaque entreprise.

Depuis 2010, certaines entreprises sont soumises à une **taxe NOx**. Cette taxe **a contribué à une diminution significative des émissions de NOx** d'environ 11,2 millions de kg de 2009 à 2011, selon l'Agence danoise pour la Protection de l'Environnement.<sup>3</sup> En 2018, la taxe est de 5,1 DKK/kg NOx (69 c€).

- **La pollution de l'air provenant du transport maritime**

En plus de son travail au sein de l'OMI, l'Agence pour la Protection de l'Environnement a conclu, en 2008, en partenariat avec l'Organisation danoise du Transport Maritime. Cette collaboration vise à réduire la pollution de l'air du transport maritime au Danemark et dans le monde. L'Agence pour la Protection de l'Environnement et l'Organisation du Transport Maritime veulent ainsi veiller à ce que le transport maritime danois et international réponde aux exigences de l'OMI dans les eaux danoises et internationales, mais aussi renforcer les activités, les études et le développement de technologies environnementales visant à réduire les émissions de NOx, SOx et de particules du domaine maritime.

- **La pollution de l'air provenant des trains**

Début 2018, une large majorité politique a conclu un accord sur l'achat de nouveaux trains électriques, en remplacement de la flotte de trains de DSB (la SNCF danoise), qui roule actuellement au diesel. Au total, entre 17 MdsDKK et 22 MdsDKK (2,3 à 2,9 Mds€) seront consacrés à **l'achat et l'entretien d'environ 150 nouveaux trains électriques** ; l'accord-cadre prévoit l'achat d'un minimum de 90 et d'un maximum de 250 trains. La livraison des premiers trains est prévue pour fin 2023 / début 2024.

---

<sup>3</sup> Natur- og Miljøpolitisk redegørelse 2015, <https://www2.mst.dk/Udgiv/publikationer/2015/04/978-87-93352-00-1.pdf>